

**Nombre de conseillers :**

En exercice :	19	L'an deux mil vingt-deux
Présents :	12	le : 19 décembre
Votants :	15	le Conseil Municipal de la Commune de Val-du-Mignon dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, à 20 heures, à la salle <u>à la salle Polyvalente Priaires</u> , sous la présidence de Mme Marie-Christelle BOUCHERY, Maire

**Date de convocation** : 14 décembre 2022

**Etaient présents** : BOUCHERY Marie-Christelle, GRATALOUP Monique, VIAUD Patrice, CONSTANTIN Jocelyne, WIERZBICKI Pascal, WIERZBICKI Nadine, AUDÉ Christine, LATROMPETTE Sophie, MOREAU Cédric, BERTHELOT Lucie, TEILLET Philippe, THUAULT Aurélie,

**Etaient absents excusés** : BERTAU Jean-Marie, LIXON Myriam, PÉTORIN François, GIBAUT Florent, CHAT Cyril, DUGLEUX Sébastien, GIRARDEAU Fabrice,

**Etaient absents non-excusés** :

**Etaient représentés** : LIXON Myriam à BOUCHERY Marie-Christelle  
GIBAUT Florent à VIAUD Patrice  
CHAT Cyril à WIERZBICKI Pascal

**Secrétaire de séance** : WIERZBICKI Nadine

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 21 H 14

**1 - Approbation du procès-verbal du CM du 12.12.2022 :**

Vote : Contre : 0                      Abstention : 0                      Pour : 15

**2 – Renouvellement adhésion au Conseil d'Urbanisme et de l'Environnement :**

Le CAUE 79, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Deux-Sèvres est un organisme créé à l'initiative du Département. Il repose sur une équipe pluridisciplinaire composée d'architectes, de paysagistes, d'urbanistes et de personnels administratifs.

Les missions du CAUE sont de conseiller, accompagner, former et sensibiliser tous les publics, dans les domaines cités préalablement.

Les champs de compétences sont variés : les bâtiments ex Ecole, le patrimoine ex : des murets de pierre sèche à relever, l'espace public ex : une place, l'habitat ex : un lotissement et la végétalisation ex : végétalisation d'un cimetière.

### **Les modes d'intervention :**

Les conseils et accompagnements sont la base des interventions du CAUE.

La Commune sollicite le CAUE 79, un conseiller vient sur place. La première visite gratuite, ensuite il faut une adhésion.

### **Pour des projets plus conséquents, il y a trois niveaux de conseils :**

- Le conseil ponctuel (enjeux, 1eres suggestions)
- Le conseil complet (définitions des besoins, pré-diagnostic)
- Le conseil spécifique (schémas, croquis)

L'accompagnement concerne l'aide à la consultation de professionnels privés ou le recours à des démarches expérimentales.

Selon les projets, l'agence technique départementale ID79 et le CAUE79 peuvent travailler de concert. Le CAUE 79 développe aujourd'hui deux axes principaux qui traversent toutes les missions.

- Préserver la ruralité et son patrimoine par des projets adaptés à l'échelle du territoire
- Prendre en compte les enjeux environnementaux et climatiques dans les projets d'aménagement, d'architecture et de paysage.

Pour une Commune de 1000 à 2 000 habitants, la cotisation s'élève, selon un barème, à 200 € pour l'année 2022. Le fait d'adhérer au CAUE79 minore de 50 % la cotisation à ID79 (200 € au lieu de 400 €)

### **Débats :**

*Philippe TEILLET, Conseiller Municipal : c'est de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage ?*

*Pascal WIERZBICKI, Adjoint au Maire : oui, tout à fait.*

*Marie-Christelle BOUCHERY, Maire : ils peuvent, notamment, nous aider à réaliser les cahiers des charges, les appels à candidatures, etc...*

*Pascal WIERZBICKI, Adjoint au Maire : dès janvier, ils vont nous aider à faire les appels à candidatures, les auditions pour le projet de l'école.*

*Philippe TEILLET, conseiller municipal : les appels d'offres ?*

*Pascal WIERZBICKI, Adjoint au Maire : oui*

*Marie-Christelle BOUCHERY, Maire : pour l'étude de faisabilité de la sécurisation et la réhabilitation de l'école, ils avaient reçu le cabinet des architectes pour prendre le premier contact. Ils prennent tout en main.*

*Pascal WIERZBICKI, Adjoint au Maire : on leur a envoyé l'étude de faisabilité et dès début janvier, ils nous proposent de nous rencontrer et de lancer les études et les devis, avec ID79, dont on va parler juste après et la direction des routes du niortais qui intervient aussi pour tout ce qui concerne la voirie.*

**Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

### **DÉCIDE**

- D'autoriser Madame Le Maire à demander le renouvellement de l'adhésion au CAUE 79
- De s'engager à régler la somme de 200 €.

Vote : Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 15

### 3 - Renouvellement adhésion ID 79 :

Monsieur Pascal WIERZBICKI, Adjoint au Maire, expose au Conseil Municipal les termes de la convention d'intervention de l'Agence Technique Départementale ID79 Ingénierie Départementale des Deux-Sèvres.

La convention a pour objet de définir les modalités de l'assistance à la désignation d'une équipe de maîtrise d'œuvre pour un projet, par exemple lors de l'étude de faisabilité de sécurisation et de réhabilitation de l'école d'Usseau.

La proposition financière s'élève à **1350 euros** (Mille trois cent cinquante euros).

<b>Accompagnement</b> Contenu de l'intervention de l'équipe projet	<b>Prix net</b>
• 3 jours – ID 79 (dont 1 jour compris dans l'adhésion)	600 € (2x300 €)
• Forfait CAUE79 La part du CAUE 79 sera reversée directement par ID79	750 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 350 €</b>

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver l'adhésion à ID79,

-D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatif à la convention d'adhésion à ID79.

Vote : Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 15

### 4 - Subvention soutien à la formation à BTP CFA Vendée :

Monsieur Patrice VIAUD, Adjoint au Maire, expose au Conseil Municipal :

Le directeur du BTP BFA VENDÉE a déposé une demande de subvention au titre du soutien à la formation, pour un jeune de la Commune inscrit dans son établissement.

Il sollicite une subvention d'un montant de 65 € par jeune inscrit au centre.

**Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

#### **DECIDE**

D'approuver le versement d'une subvention de 65 € au centre de formation BTP CFA Vendée pour l'année 2022/2023

Vote : Contre : 0

Abstention : 1

Pour : 14

## 5 – Révision des tarifs des salles des communes déléguées de Val-du-Mignon, Usseau et Prieaires :

Monsieur Patrice VIAUD, 1<sup>er</sup> Adjoint, demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver les tarifs de location des salles des Communes déléguées de Val-du-Mignon, Usseau et Prieaires, proposés par les membres de la Commission Finances, pour une application au **1<sup>er</sup> février 2023**, comme suit :

<b>HABITANTS DE LA COMMUNE</b>			
Période de location : Week-end ou 2 jours minimum			
	DESIGNATION ET CAPACITE	TARIFS ETE (1 <sup>er</sup> Mai au 30 Sept.)	TARIFS HIVER (1 <sup>er</sup> Oct. au 30 Avril)
<b>PRIAIRES</b> Possibilité musique	Grande salle avec cuisine <b>Maximum 60 pers.</b>	<b>100 €</b>	<b>130 €</b>
<b>USSEAU</b> Possibilité musique	Salle Angélique <b>Maximum 45 pers.</b>	<b>100 €</b>	<b>130 €</b>
	Salle Parisette <b>Maximum 160 pers.</b>	<b>240 €</b>	<b>300 €</b>

<b>HABITANTS HORS COMMUNE</b>			
Période de location : Week-end ou 2 jours minimum			
	DESIGNATION ET CAPACITE	TARIFS ETE (1 <sup>er</sup> Mai au 30 Sept.)	TARIFS HIVER (1 <sup>er</sup> Oct. au 30 Avril)
<b>PRIAIRES</b> Possibilité musique	Grande salle avec cuisine <b>Maximum 60 pers.</b>	<b>150 €</b>	<b>180 €</b>
<b>USSEAU</b> Possibilité musique	Salle Angélique <b>Maximum 45 pers.</b>	<b>150 €</b>	<b>180 €</b>
	Salle Parisette <b>Maximum 160 pers.</b>	<b>310 €</b>	<b>370 €</b>

<b>PERSONNEL COMMUNAL</b>	
½ Tarif (Habitant de la Commune) une fois / an	
<b>ASSOCIATIONS LOI 1901 (Manifestations à but lucratif)</b>	
<b>35 €</b>	

- Vaisselle incluse dans la location
- Ménage non effectué : 80 €
- Réservation de jours supplémentaires : 40 € / jour
- Prêt de salle gratuit pour des obsèques et pour les associations (ateliers, réunions, AG, manifestations à but non lucratif)
- Tarifs applicables aux habitants du territoire de la Commune de VAL-DU-MIGNON et aux élus forains du Conseil Municipal élu.

**Conditions de location :**

Signature de la convention et attestation d'assurance responsabilité civile au nom de l'organisateur payeur.

**Débats :**

*Jocelyne CONSTANTIN, Conseillère Municipale : l'augmentation est-elle suffisante ? Je trouve que seulement 10 €, ça me paraît un peu léger.*

*Lucie BERTHELOT, Conseillère Municipale : l'été ça va, mais c'est l'hiver.*

*Pascal WIERZBICKI, Adjoint au Maire : si on voit que ce n'est pas assez, rien ne nous empêche de redélibérer.*

*Patrice VIAUD, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire : même ce soir si vous estimez que ce n'est pas suffisant.*

*Jocelyne CONSTANTIN, Conseillère Municipale : non, mais j'ai entendu les pourcentages qui étaient annoncés, et je l'ai vu aussi dans le cas des centres sociaux. Il faut voir à quoi nous sommes confrontés.*

*Marie-Christelle BOUCHERY, Maire : on sait que nous aurons une augmentation, mais c'est bien moindre que celle d'une collectivité qui a plus de 10 agents. En termes de chauffage et d'électricité, nous sommes encore concernés par des tarifs réglementés, du fait que nous ayons moins de 10 salariés à temps pleins sur la commune. Ça nous permet d'avoir des contrats plus bas.*

*Jocelyne CONSTANTIN, Conseillère Municipale : c'est pour ça que je me permets de faire cette remarque.*

**Entendu cet exposé et après en avoir délibéré**, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les tarifs de location présentés et applicables au **1<sup>er</sup> février 2023**.

Vote : Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 15

## 6 - Révision des tarifs de réservation du Gîte « Ferme Giraud » au 1<sup>er</sup> février 2023 :

Monsieur Patrice VIAUD, 1<sup>er</sup> Adjoint, demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver les tarifs de location du gîte « Ferme Giraud », proposés par les membres de la Commission Finances, pour une application au 1<sup>er</sup> février 2023, comme suit :

<b>HABITANTS DE LA COMMUNE</b>			
Période de location : Week-end ou 2 jours minimum			
	DESIGNATION ET CAPACITE	TARIFS ETE (1 <sup>er</sup> Mai au 30 Sept.)	TARIFS HIVER (1 <sup>er</sup> Oct. au 30 Avril)
THORIGNY SUR LE MIGNON  PAS DE MUSIQUE	Grande salle avec cuisine et wc <b>Maximum 80 pers.</b>	<b>160 €</b>	<b>200 €</b>
	Petite salle avec cuisine et wc <b>Maximum 19 pers.</b>	<b>70 €</b>	<b>90 €</b>
	<u>Dortoirs</u> (Salle petit déjeuner, cuisine et sanitaires inclus) <b>Maximum 29 pers.</b> <i>Forfait minimum facturé de 70 €</i>	<b>10 € par nuit et par personne</b>	<b>12 € par nuit et par personne</b>
<b>HABITANTS HORS COMMUNE</b>			
Période de location : Week-end ou 2 jours minimum			
	DESIGNATION ET CAPACITE	TARIFS ETE (1 <sup>er</sup> Mai au 30 Sept.)	TARIFS HIVER (1 <sup>er</sup> Oct. au 30 Avril)
THORIGNY SUR LE MIGNON  PAS DE MUSIQUE	Grande salle avec cuisine et wc <b>Maximum 80 pers.</b>	<b>270 €</b>	<b>310 €</b>
	Petite salle avec cuisine et wc <b>Maximum 19 pers.</b>	<b>100 €</b>	<b>120 €</b>
	<u>Dortoirs</u> (Salle petit déjeuner, cuisine et sanitaires inclus) <b>Maximum 29 pers.</b> <i>Forfait minimum facturé de 70 €</i>	<b>18 € par nuit et par personne</b>	<b>20 € par nuit et par personne</b>

<b>TARIFS GROUPE du Lundi au Vendredi (Minimum 10 pers.)</b>		
<u>Gîte complet</u> <b>Maximum 29 pers.</b>	<b>270 €</b>	<b>310 €</b>
<u>Dortoirs</u>	<b>10 € par nuit et par personne</b>	

<b>PERSONNEL COMMUNAL</b>
½ Tarif (Habitant de la Commune) une fois / an (sauf dortoirs)
<b>ASSOCIATIONS LOI 1901 (Manifestations à but lucratif)</b>
35 €

- Vaisselle incluse dans la location
- Réservation de jours supplémentaires : 40€ par jour
- Ménage non effectué (salles) : 80 €
- Ménage non effectué dans les dortoirs : 25 € / dortoir utilisé
- Prêt de salle gratuit pour des obsèques et pour les associations (ateliers, réunions, AG, manifestations à but non lucratif)
- Tarifs applicables aux habitants du territoire de la Commune de VAL-DU-MIGNON et aux élus forains du Conseil Municipal élu.

**Conditions de location :**

Signature de la convention et attestation d'assurance responsabilité civile au nom de l'organisateur payeur.

**Entendu cet exposé et après en avoir délibéré**, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les tarifs de location présentés et applicables au **1<sup>er</sup> février 2023**.

Vote : Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 15

**7 - Révision des tarifs de restauration scolaire et accueil périscolaire :**

Monsieur Patrice VIAUD, 1<sup>er</sup> Adjoint, demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la révision des tarifs des services restauration scolaire et de l'accueil périscolaire proposée par les membres de la Commission Finances, pour une application au **1<sup>er</sup> février 2023**, comme suit :

**Restauration scolaire :**

Le coût de revient d'un repas pour la Commune (achat des denrées, salaire du cuisinier, fluides, ...) s'élève à 4,02 euros pour l'année 2019. Le tarif facturé aux parents est un tarif subventionné par le budget de la Commune.

TARIFS	Tarifs appliqués depuis le 1 <sup>er</sup> septembre 2021	Tarifs au 1er février 2023
Enfants de Val-du-Mignon	2.60 €	2.80€
Enfants hors commune	4.15 €	4.35€
Personnel et assistant de vie scolaire	4.75 €	4.95€
Enseignants et personne extérieure	5.85 €	6.25€

La Commune prend à sa charge la participation aux frais de fonctionnement, uniquement pour les familles domiciliées sur le territoire communal, le personnel communal et le personnel assistant de vie scolaire.

**Absence pour maladie ou accident :**

En cas d'absence d'un enfant, les parents devront prévenir la cantine au 05 49 77 82 37. Pour un arrêt de plus de 24h, ils devront fournir un justificatif, le premier repas restera dû.

**Accueil périscolaire :**

Régime social	Année scolaire	Moins De 15 min	Plus de 15 min	Famille nombreuse*	Au-delà de 18h30 Par ¼h supplémentaire**	Pénalité pour dépassement horaire***
Régime sécurité sociale	Au 1 <sup>er</sup> février 2023	1.45 €	2.15 €	1.45 €	2.25 €	10.10 €
Régimes spéciaux	Au 1 <sup>er</sup> février 2023	1.55 €	2.25 €	1.55 €	2.35 €	10.10€

\* famille nombreuse = 3 enfants à charge et scolarisés à l'école d'Usseau

\*\* (en cas de force majeure)

\*\*\* (au-delà de 18h30) à partir du 2ème retard par période (de vacances à vacances)

**Débats :**

Nadine WIERZICKI, Conseillère Municipale : Nous avons déjà voté une augmentation du repas.

Patrice VIAUD, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire : oui, cette augmentation sera à partir de février. Nous avons calculé, le prix du repas pour une famille qui a un enfant qui prend 16 repas par mois, ça représente 3,20 € d'augmentation par mois.

Jocelyne CONSTANTIN, Conseillère Municipale : oui, mais mis bout à bout pour une famille, ça commence à faire.

Christine AUDÉ, Conseillère Municipale : oui, mais manger pour 2,80 €.

Patrice VIAUD, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire : on s'est renseigné sur ce qui se faisait autour de nous, on n'est pas dans les plus onéreux, loin de là. Certaines collectivités ont 0,80 € de plus que nous.

Marie-Christelle BOUCHERY, Maire : la problématique pour le cuisinier, pour l'avoir vu un peu au moment du déjeuner, est de savoir le matin à 9 h combien il a d'enfants à manger à midi.

Christine AUDÉ, Conseillère Municipale : pour ce genre de problème il faudrait faire une inscription à la semaine.

Marie-Christelle BOUCHERY, Maire : c'est compliqué.

Christine AUDÉ, Conseillère Municipale : oui c'est compliqué. Il y a beaucoup d'écoles primaires qui sont confrontées à ce problème. Souvent c'est l'inscription à la semaine et si l'enfant n'est pas là le repas est payé.

Marie-Christelle BOUCHERY, Maire : vendredi c'était 15 enfants qui n'étaient pas là. Ça fait 15 repas perdus. Ça fait du gaspillage derrière.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la révision des tarifs présentée et applicable au 1<sup>er</sup> février 2023.

Vote : Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 15



## 8 - Modification délibération des tarifs concessions des cimetières :

Monsieur Patrice VIAUD, 1<sup>er</sup> Adjoint, demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la modification de la modification délibération des tarifs des concessions des cimetières de la Commune de Val-du-Mignon.

<b>Concession Terrain</b>	30 ans = 30 € / m <sup>2</sup> 50 ans = 40 € / m <sup>2</sup>
<b>Cavurne</b>	30 ans = 400 €
<b>Support de mémoires (Jardin du souvenir)</b>	Plaque d'identification vendue par la Mairie = 60€ pour 15 ans, Renouvellement= 30€ pour 15 ans – Gravure à la charge des concessionnaires

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la modification de la délibération des tarifs présentée.

Vote : Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 15

### Questions diverses :

Marie-Christelle BOUCHERY, Maire : Les vœux de la commune auront lieu le 8 janvier 2023 à 10 h 30 car il y a la projection du film de Maryse et Michel et ça se passera à la base ULM. Nous préparons la nouvelle édition de Com'une info, donc si vous avez des articles se serait bien de les envoyer dès que vous le pouvez. Jeudi soir nous faisons un pot d'accueil pour les nouveaux habitants 18 h 30 à la salle Parisette. Nous ne savons pas si notre liste est bien à jour. Le secrétariat de la mairie sera fermé du 26 au 31 décembre 2022. C'est sur panneau Pocket, est-ce que c'est sur Facebook ?

Lucie BERTHELOT, Conseillère Municipale : je le passe aujourd'hui, et il y aura un rappel le 23 ou le 24.

Marie-Christelle BOUCHERY, Maire : sur Olbreuse, vous avez eu la visite de l'entreprise VOLTALIS. C'est une entreprise qui a été sélectionnée par la CAN, pour passer dans les domiciles de toutes les communes de la CAN pour sensibiliser sur les économies d'énergie, bien sûr, en apportant un dispositif gratuit pour tous ceux qui ont du chauffage électrique. C'est quelque chose qui va se poser sur le chauffage.

Lucie BERTHELOT, Conseillère Municipale : il est passé, il va faire l'inventaire de tous les appareils de chauffage électrique, il va proposer, en fonction de l'utilité que l'on fait de notre chauffage, des boîtiers qui permettent de programmer et de suivre sa consommation sur une application, pour avoir plus de contrôle sur la consommation du chauffage, radiateur par radiateur.

Marie-Christelle BOUCHERY, Maire : ils déposent un courrier dans la boîte aux lettres.

Lucie BERTHELOT, Conseillère Municipale : oui, quand ils passent si la personne est disponible ils vont la voir, si elle n'est pas présente ils déposent un coupon dans la boîte aux lettres et proposent de repasser plus tard. Tout est gratuit, le diagnostic, la pose, tout.

Marie-Christelle BOUCHERY, Maire : est-ce que vous avez des choses à faire remonter ?

Philippe TEILLET, Conseiller Municipal : le CRET a été dissout. Il y a eu une nouvelle association, vous savez que Michel Buntz quitte la région. Nous avons décidé avec l'ancien CA de

reconstituer une nouvelle association de loi 1901. Les statuts n'ont pas encore été déposés. Cette association s'appellera probablement « Trait d'Union Nature » et aura une présidence collégiale. Le but est de créer du lien autour de la nature. Ce ne sera pas une association qui fera du militantisme, pour ou contre quoi que ce soit. Le but est d'essayer d'intéresser les gens à tout ce qui concerne la protection de la nature, associer les enfants. Les ruches ont été cédées à la commune, Alain Leconte continuera de les entretenir. Elles sont chez Mr Ruffier qui serait content de recevoir les enfants, donc ce serait quelque chose à monter. Il y aura des randonnées, un peu d'instruction sur la taille des arbres fruitiers, éventuellement une conférence ou une promenade autour des arbres remarquables de la commune. Voilà, donc « Trait d'Union Nature » qui va peut-être renaître des cendres du CCRET. Si ça ne pose pas de problème, le siège serait à la mairie.

Marie-Christelle BOUCHERY, Maire : il nous faudra seulement le nom du président

Philippe TEILLET, Conseiller Municipal : il n'y aura pas de président, c'est une collégiale, donc il y aura un administrateur qui sera désigné, un ou une secrétaire, l'administrateur sera probablement trésorier, c'est comme ça que le banquier du Crédit Mutuel accepterait le reversement des fonds.

Marie-Christelle BOUCHERY, Maire : pour nous l'important c'est de savoir à qui on redistribue le courrier.

Philippe TEILLET, Conseiller Municipal : ce sera à l'administrateur qui sera nommé quand le CCRET n'existera plus.

Patrice VIAUD, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire : pour information, à propos de randonnées, avec Michel on avait vu pour passer sur la propriété privée de Monsieur RASS. J'ai eu ce monsieur au téléphone. Il n'y a aucun problème, je lui ai envoyé le courrier, il vient de me le renvoyer signé, donc il faut voter une convention pour que l'on puisse passer chez lui. Ça permet de relier entre Thorigny et Ussolière.

Marie-Christelle BOUCHERY, Maire : il y a les colis des aînés à distribuer, ils sont prêts, ils sont à la médiathèque. Il y a des personnes qui sont désignées pour certains colis, mais si d'autres personnes veulent aider à les distribuer sur tous les secteurs. Mais pour les enfants c'est plus compliqué.

Lucie BERTHELOT, Conseillère Municipale : Là, ils sont en vacances scolaires, on ne pourra pas les prévenir, car il faut s'organiser, savoir quel enfant sur quel secteur, savoir quel adulte contacter. Pour cette année ce n'est pas possible, mais pour l'année prochaine si on s'y prend plus tôt, c'est possible.

Marie-Christelle BOUCHERY, Maire : est-ce que tous les enfants de CM2 sont répartis sur tous les villages, où est-ce qu'il y a des villages où il n'y en a pas ?

Lucie BERTHELOT, Conseillère Municipale : je ne sais pas, mais je crois que sur Priaires il y en a plein.

Marie-Christelle BOUCHERY, Maire : il faudra s'organiser pour la distribution des colis. Pour les vœux, après la présentation du film de Maryse et Michel, il faut souhaiter la bonne année donc prévoir un petit temps avant pour répéter. Si on dit que c'est à 10 h 30 le début, il faudrait que l'on soit là à 10 h 00.

Lucie BERTHELOT, Conseillère Municipale : Il faudrait leur envoyer une invitation en leur demandant une réponse pour savoir qui sera présent.

Marie-Christelle BOUCHERY, Maire : Pour le CME qu'est-ce qu'ils ont comme idées ?

Lucie BERTHELOT, Conseillère Municipale : sécuriser plus sur Usseau, tout ce qui est piéton, vélo, les rues, l'école, ça se rejoint. Mais ils vont plus loin que l'école, ils vont jusqu'au city stade. Ils veulent rajouter des passages piétons partout. Ils veulent animer la commune avec les événements qu'il peut y avoir dans l'année, c'est-à-dire Noël, pâques, carnaval, fête de la musique, le 14 juillet, halloween.

Marie-Christelle BOUCHERY, Maire : la terrasse est en fin de travaux. Samedi matin, aucun parent ne s'est déplacé pour aider à faire le mobilier.

Lucie BERTHELOT, Conseillère Municipale : Les enfants sont partants pour faire le mobilier et tout le bricolage pour la terrasse de l'école. Est-ce que l'on ne pourrait pas un soir faire un atelier de bricolage au lieu de faire un conseil.

Jocelyne CONSTANTIN, Conseillère Municipale : oui mais comment est-ce qu'on les encadre ?

Patrice VIAUD, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire : il y a la sécurité, ce n'est pas facile. Qu'ils apportent des idées. Ce serait bien qu'ils nous apportent des idées sur des modèles.

Lucie BERTHELOT, Conseillère Municipale : ils en ont pleins des idées, mais ce qui les frustrant, c'est qu'ils ne donnent que des idées. Même la peinture ils ne participent pas.

Patrice VIAUD, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire : quand ils partent en vacances et qu'ils voient des meubles en palette, qu'ils prennent des photos et qu'ils nous les envoient, ça nous donnera des idées pour les faire.

Lucie BERTHELOT, Conseillère Municipale : mais en fait, c'est surtout un problème de communication. Il y a plein de parents qui ne savaient pas que Marie-Christelle et Cyril les attendaient samedi matin.

Marie-Christelle BOUCHERY, Maire : pourtant nous avons communiqué.

Aurélié THUAULT, Conseillère Municipale : qu'est-ce qui est le plus adapté pour que les gens prennent l'information.

Marie-Christelle BOUCHERY, Maire : Peut-être mettre un article dans la presse par Mme Sandrine BEAUZÉE, sur le fait qu'il y avait un atelier à l'école.

Patrice VIAUD, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire : c'est toujours délicat de faire travailler quelqu'un à l'atelier, si ça tombe le week-end on ne peut pas demander aux agents municipaux, il faut trouver in système.

Pascal WIERZBICKI, Adjoint au Maire : juste une petite info, pour passer toute l'agglomération à 30 km/heure, j'ai contacté le directeur départemental des routes, ça se fera sur les 5 accès départementaux de la commune. Sur ces 5 accès il y en a 4, qui ne sont vraiment pas fait pour les piétons et c'est pour cette raison que la zone 30 démarrera à chaque entrée de bourg sur les ralentisseurs et se terminera à la sortie du village.

Cédric MOREAU, Conseiller Municipal : on m'a posé la question, à Thorigny il manque un candélabre. Les fourreaux sont sortis mais les câbles n'ont jamais été posés et c'est en plein virage. Soi-disant que le candélabre a été acheté par l'ancien conseil et posé quelque part.

Fin de séance à 20 h 03.

La Secrétaire,  
WIERZBICKI Nadine



Le Maire,

Marie-Christelle BOUCHERY

